

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 21 octobre 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information du 2 octobre 2024**

[REDACTED]

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 2 octobre 2024 visant à obtenir *l'ensemble des documents portant sur la possibilité de réduire le taux d'alcool permis au volant de 0.08 à 0.05.*

Nous avons trouvé trois rapports d'investigation visant l'objet de votre demande, soit les rapports suivants : 2021-06561, 2022-06039 et 2023-06864. Vous trouverez ci-joint ces trois rapports.

Nous avons également trouvé trois documents qui nous ont été transmis par la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'un document qui nous a été transmis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable en réponse aux recommandations formulées et en lien avec votre demande.

Il s'avère que l'accès à ces documents relève davantage de la compétence des organismes susmentionnés.

En effet, l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ. chapitre A-2.1 (la Loi) prévoit ce qui suit :

**48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.[...]

...2

Nous vous invitons à présenter une demande d'accès à l'information auprès de ces organismes aux coordonnées suivantes :

Maître Nathalie Jacques  
Directrice du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels  
Société de l'Assurance automobile du Québec  
333, boul. Jean-Lesage, local N-6-45, C.P. 19 600, succ. Terminus  
Québec (Québec) G1K 8J6

Courriel : [accés.information.PRP@saaq.gouv.qc.ca](mailto:accés.information.PRP@saaq.gouv.qc.ca)

Madame Marie-Lou Anctil  
Secrétaire générale adjointe et responsable de l'accès à l'information  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
700, boul. René-Lévesque Est, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

Courriel : [lai@transports.gouv.qc.ca](mailto:lai@transports.gouv.qc.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à ce recours.

Veuillez recevoir, [REDACTED] nos salutations distinguées.



François Martin, avocat  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.